

les dni

LES DERNIÈRES NOUVELLES D'INGWILLER



VILLE DE

Ingwiller



JANVIER > MARS
2025 • N° 45

SOMMAIRE

DNI JANVIER · FÉVRIER MARS 2025

Le mot du maire.....	page 3
Travaux	page 4
Extraits synthétiques des séances de CM.....	pages 5 à 9
Les compteurs linki et energie verte	page 9
Chronique petites villes de demain	page 10
Environnement urbain.....	page 11
La lettre du SMICTOM	page 11
Le Neuenberg	page 12 & 13
Centrale villageoise.....	page 14
Les brèves du marché.....	page 14
Noël de nos aîné(e)s	page 15
Les brèves de notre bibliothèque municipale	page 15
Une entreprise se présente - Carrefour express.....	page 16
Banque alimentaire.....	page 16
Vie scolaire.....	page 17
La vie associative.....	page 17
APH	page 18
Retour sur événements	page 18
Club temps libre	page 19
La Police Municipale	page 19
La parole à l'opposition & droit de réponse par M. le Maire	page 20
Les brèves de la Communauté des communes HLPP	page 21
Retour sur images.....	page 22
Etat civil.....	page 23
Calendrier des manifestations.....	pages 24 à 26
Informations pratiques.....	page 27

Des exemplaires de DNI sont disponibles en mairie et vous trouverez également les versions pdf sur le site de la mairie.

www.mairie-ingwiller.eu



Pour nous contacter

Téléphone 03 88 89 47 20
contact@mairie-ingwiller.eu

Mairie d'Ingwiller
85 rue du Gal Goureau, 67340 Ingwiller

www.mairie-ingwiller.eu

Mairie d'Ingwiller

LUNDI FERMÉ

MARDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

MERCREDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

JEUDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

VENDREDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

SAMEDI 9h00 à 12h00

Comité de rédaction des DNI : Commission Communication
Conception et mise en page erwannfest.fr
Impression: imprimerie BOVI - ImprimVert®
Crédits photos ©freepik ©mairie Ingwiller





ÉDITO LE MOT DU MAIRE

Chères Ingwilleroises, chers Ingwillerois,
chères lectrices et lecteurs,

Après ces dernières semaines politiques difficiles, notre pays se révèle divisé et nos sociétés fracturées dans un climat national ou l'invective et le rejet sont de mise. Conspuer, huer, injurier, insulter, maltraiter sont le quotidien de certaines femmes et certains hommes, ces personnes qui nous représentent à l'Assemblée Nationale...

C'est triste et affligeant !

Le monde lui aussi est devenu fou, est-ce une fatalité ? C'est un éternel recommencement et chaque fois nous nous disons que cela doit être la dernière fois.

Dans cette vie politique qui manque tellement de respect, la commune reste un repère.

J'ai la joie de présider (au travers du mandat que vous m'avez accordé) un conseil municipal qui est vivant, qui travaille et agit et cela avec beaucoup de respect.

Cela me fait chaud au cœur.

Vous avez pu le constater, la route de Haguenau est à nouveau ouverte à la circulation après les importants travaux : assainissement, eau potable, éclairage public, réseaux secs, mais et surtout la sécurisation routière et piétonne. Ce chantier vous a impactés pendant trop longtemps. Je suis conscient de la gêne apportée, à vous et surtout aux riverains et aux entreprises.

Aujourd'hui, il reste les finitions (marquages, plantations ...).

Je tenais à vous informer que suite à l'appel d'offre concernant la fourniture d'électricité, nous nous sommes réengagés avec ES pour deux années. Nous avons choisi d'être une commune engagée pour l'environnement en optant pour de l'énergie renouvelable. L'énergie produite à partir d'une source renouvelable ne peut être distinguée de celle produite à partir d'une autre source. Notre fournisseur nous certifie qu'une quantité d'énergie renouvelable équivalente à notre consommation est produite et injectée sur le réseau.

Nous sommes à quelques heures de Noël, et nous sommes tous dans l'effervescence, la décoration, les cadeaux, le menu à prévoir... Pourtant en cette période spéciale chacun apprécie aussi de s'arrêter et de profiter de l'esprit de Noël.

Puissions-nous nous dire que nous n'avons pas toujours été à la hauteur, qu'il ne faut pas toujours attendre des autres que nous devrions penser aux victimes des guerres, à ceux qui sont dans la misère, ceux qui souffrent de l'oppression, aux personnes seules, malades... et la liste est longue.

Mais Noël est également source de lumière, de paix, d'amour, et de partage.

Pour 2025, je vous souhaite à vous tous et à ceux qui vous sont chers, des voeux de bonheur, de joie, de santé, pour que cette nouvelle année soit celle de la sagesse, de la tolérance, de la paix, de la solidarité et du progrès.

Votre maire
HANS DOEPPEN

TRAVAUX

CHANTIER ROUTE DE HAGUENAU

Avec la fin de cette année 2024, nous arrivons aux termes de cet important chantier de la Route de Haguenau ayant impacté la circulation routière, la vie des riverains et des entreprises, sur une bonne partie de l'année. Les nouveaux aménagements d'un giratoire et de la Rue d'Obersoultzbach nous permettent de fluidifier la circulation sur l'ensemble de ce secteur. Cette implantation a nécessité un réaménagement foncier ainsi que la construction d'un mur de soutènement en grès des Vosges. Les travaux d'élargissement des trottoirs permettront une meilleure sécurisation de la circulation piétonne. L'agencement de la placette rue d'Obersoultzbach offrira douze places de parking ainsi qu'un espace végétalisé et arboré.



PONT FRANCHISSANT LA MODER RUE DU RAUSCHENBOURG

Suite à des problèmes détectés sur bon nombre d'ouvrages en France, la CCHLPP a missionné un bureau de contrôle et notre ancien pont s'est avéré défectueux. Il a été remplacé par un franchissement en béton armé garantissant de bonnes conditions de circulation ainsi que de bonnes conditions hydrauliques. Un tapis d'enrobés neuf a été posé sur une partie de la rue du RAUSCHENBOURG.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE HAGUENAU

Les travaux sur la conduite d'amenée des eaux usées vers le bassin de dépollution sont terminés. Le raccordement aux installations du bassin de dépollution permet à présent de maîtriser le traitement des rejets de nos eaux polluées vers la Moder. Les eaux pluviales provenant de l'ensemble de la Route de Haguenau sont infiltrées et filtrées directement dans le sous-sol alluvionnaire et servent désormais à réalimenter la nappe phréatique.





LA VIE À INGWILLER

EXTRAITS SYNTHÉTIQUES DE SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Régulièrement nous vous communiquerons quelques extraits de compte-rendu de nos réunions de conseil municipal. L'intégralité des compte-rendu sont disponibles sur notre site www.mairie-ingwiller.eu

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2024

Signature avec la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative aux travaux de réaménagement de la Route de Haguenau à Ingwiller

M. le Maire rappelle que le 18 décembre dernier le Conseil Municipal avait approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP), le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et la Commune d'Ingwiller pour la passation de marchés ayant pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable Route de Haguenau à Ingwiller.

Cette décision avait permis de lancer véritablement l'opération de réaménagement de la Rte de Haguenau dont les travaux sont cours.

Il est rappelé qu'en matière de voirie, le programme de travaux prévoit le réaménagement de la totalité de la Rte de Haguenau avec notamment :

- la réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue du général De Gaulle et la route de Haguenau ;
- la sécurisation de l'intersection entre la route de Uttwiller et la route de Haguenau ;
- la création d'une piste cyclable sur la totalité du tracé ;
- la création de divers aménagements paysagers avec des zones d'infiltration des eaux pluviales ;
- la création de cheminements piétons sécurisés ;
- le réaménagement de l'aire de stationnement de la Rue d'Obersoultzbach.

Une grande partie de l'opération concerne des travaux de voirie de compétence intercommunale.

Aussi, pour une question de cohérence des aménagements et une bonne coordination de l'ensemble des travaux, il est proposé que la Commune transfère à la CCHLPP la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, étant entendu que la part de travaux relevant des compétences communales sera à la charge de la Commune.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement ci-annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Ladite convention a pour objet :

- de confier à la CCHLPP le soin de réaliser la totalité de l'opération « Travaux de réaménagement de la Rte de Haguenau à Ingwiller », dont la partie relevant des compétences communales ;
- de définir les conditions d'exécution de la mission confiée ;
- de fixer le montant de la participation financière de la Commune.

La convention arrête l'enveloppe financière comme suit :

Prestations	Répartition à la charge			Montant Total
	de la CCHLPP	de la Commune	de la CeA	
Route de Haguenau	Montants provisoires			
2024MP004 Travaux	929 357 € HT	470 264 € HT	375 195 € HT	1 774 816 € HT
AMO+MOE	35 500 € HT	18 000 € HT	14 500 € HT	68 000 € HT
Divers imprévus	27 553 € HT	52 019 € HT	11 009 € HT	90 581 € HT
TOTAL DE L'OPERATION	992 410 € HT	540 283 € HT	400 704 € HT	1 933 397 € HT
	1 190 892 € TTC	648 339 € TTC	480 845 € TTC	2 320 076 € TTC

Il est précisé que les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants des marchés attribués, les travaux concernés étant en cours.

L'avis des élus est demandé.

M. Gilles THIRIET remarque que le montant « Divers imprévus » à la charge de la commune est nettement plus important que les montants supportés par la CCHLPP et la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Il fait part de son étonnement au sujet de cette disproportion.

M. le Maire répond que la répartition entre les différents intervenants se fait en fonction de leurs compétences respectives. En matière de voirie, conformément aux conditions fixées lors du transfert de la compétence à la CCHLPP, certaines prestations seront d'intérêt intercommunal et d'autres relèveront directement de la compétence de la commune. Le risque d'imprévu n'est pas le même selon la nature des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **Approuve** la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et la Commune d'Ingwiller relative aux travaux de réaménagement de la Rte de Haguenau à Ingwiller ci-annexée ;
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Domaine et Patrimoine - Locations - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au sein du bâtiment « Escale » sis rue de la Gare au profit de l'association Le p'tit déclic-Ressourcerie basée à Ingwiller

M. Cyrille LEZIER, Adjoint au Maire, rappelle que la commune met actuellement à disposition de l'association à but non lucratif « Le p'tit déclic - Ressourcerie » des locaux d'une superficie de 50.90 m² au RDC du bâtiment « Escale », sis au 24 rue de la Gare à Ingwiller afin qu'elle puisse y exercer ses activités et y accomplir son objet, à savoir « répondre à un besoin d'aide alimentaire sur le territoire en créant une épicerie solidaire financée par les bénéfices d'une ressourcerie ».

L'idée de créer l'association est venue à la suite d'un constat réalisé en 2022 par les travailleurs sociaux de l'UTAMS Ouest (Unité Territoriale de l'Action Médico-sociale) et de la CeA

(Collectivité Européenne d'Alsace) qui ont identifié le manque d'une aide alimentaire de proximité sur le territoire de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre.

Crée par un collectif d'habitants de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre, l'association « Le p'tit déclic - Ressourcerie », a pour objet de lutter contre la précarité et le gaspillage, de renforcer les liens sociaux et les solidarités entre les habitants.

Installée depuis octobre 2023 au sein du bâtiment « Escale », l'association a su y créer un lieu d'accueil où sont proposées des activités créatrices de lien social, en coordonnant et encourageant les initiatives favorisant la vie collective et la prise d'initiative des habitants du territoire.

Il est rappelé que la mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association s'inscrit pleinement dans la fiche-action Petites Villes de Demain, intitulée « Crédit d'un lieu d'accueil de la ressourcerie et épicerie solidaire » dont la mise en œuvre doit renforcer la fonction de centralité de la commune avec les objectifs suivants : drainer des flux, retisser les liens sociaux, lutter contre la précarité, l'isolement, le gaspillage, créer un lieu de convivialité, soutenir la prise d'initiative des habitants.

Afin de fixer les modalités de cette mise à disposition, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. Cyrille LEZIER expose à l'assemblée les points essentiels de la convention :

• Conditions financières de mise à disposition des locaux :

Considérant l'objet de l'association, la mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux.

Cette mise à disposition est considérée comme un apport en nature consenti par la Ville, dans le cadre du soutien qu'elle apporte à l'association.

Cet apport en nature est évalué à 7 200 € par an (montant global correspondant à une redevance d'occupation annuelle de 6 600 € et aux frais annuels de fonctionnement de 600 €).

• Durée de la convention :

La convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature.

Elle sera conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction et pourra être résiliée unilatéralement à tout moment par la Ville d'Ingwiller, moyennant un préavis de 6 mois adressé à l'Association, par lettre recommandée avec avis de réception.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve les termes de la convention ci-annexée ayant pour objet la mise à disposition de locaux au RDC du bâtiment « Escale » sis au 24 rue de la Gare à Ingwiller au profit de l'association Le p'tit déclic-Ressourcerie afin qu'elle puisse y exercer ses activités et y accomplir son objet, à savoir « répondre à un besoin d'aide alimentaire sur le territoire en créant une épicerie solidaire financée par les bénéfices d'une ressourcerie »

2. Précise que la mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux et qu'il s'agit d'un apport en nature consenti par la Ville, dans le cadre du soutien qu'elle apporte à l'association, évalué à 7 200 € par an (montant global correspondant à une redevance d'occupation annuelle de 6 600 € et aux frais annuels de fonctionnement de 600 €);

3. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Autres domaines de compétences des communes - Crédit d'un service public des objets trouvés sur la voie publique

M. le Maire informe le conseil municipal que le service municipal des objets trouvés constitue un service public facultatif et il appartient aux communes d'apprécier l'opportunité de créer un tel service et d'en assurer les modalités de gestion.

En vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est habilité à statuer sur toute question d'intérêt public local.

Aussi, en s'appuyant sur sa clause de compétence générale, le Conseil Municipal a la faculté de créer par délibération un service public de proximité dédié au recueil et à la remise des objets trouvés sur le territoire communal.

Si le service public des objets trouvés doit être créé par délibération du Conseil Municipal, la gestion des objets trouvés relève quant à elle des attributions de la police municipale depuis la loi du 21 janvier 1995.

Des objets sont régulièrement trouvés sur la voie publique de la commune d'Ingwiller et sont rapportés spontanément à la mairie.

La gestion par les services de la Police Municipale des objets trouvés sur la voie publique, depuis plusieurs années, permet d'envisager favorablement la création de ce service public et son rattachement à la Police Municipale.

M. le Maire indique que les principales missions dévolues au service des objets trouvés consistent à :

- recueillir les objets oubliés ou égarés sur le domaine public ;
- identifier les propriétaires ;
- assurer la garde jusqu'à leur remise à ces derniers.

Il appartient au maire de réglementer par arrêté municipal la gestion de ce service et de prévoir toutes les conditions de collecte, de conservation et de restitution des objets.

En pratique, les objets de faible valeur sont conservés pour une durée relativement courte et inversement pour les objets d'une certaine valeur.

Une réflexion a été menée par la Police Municipale en concertation avec M. le Maire pour définir les règles de fonctionnement d'un service public des objets trouvés.

Ainsi, les règles de fonctionnement pourraient être les suivantes :

Article 1^{er} : Tout objet trouvé sur le territoire de la commune d'INGWILLER, aussi bien sur la voie publique, que dans un lieu public ou dans lieu ouvert au public, doit obligatoirement être déposé et déclaré dans les meilleurs délais, au service de la Police Municipale sis 89 Rue du Général GOUREAU à INGWILLER.

Article 2 : Chaque objet entrant, à l'exception des clefs autres que celles des véhicules motorisés, fera l'objet d'un enregistrement sur support informatique, dans le registre prévu à cet effet. Les informations relatives à la personne ayant découvert l'objet, juridiquement nommée "l'inventeur", le lieu, la date et l'heure de découverte y sont autant que possible recensées. Toutefois, l'inventeur n'est pas tenu de décliner son identité, mais doit préciser le lieu, le jour et l'heure de découverte. Les coordonnées précises sont obligatoires, pour les objets dont l'inventeur souhaite en assurer la garde.

Un récépissé de dépôt sera remis à la personne ayant trouvé l'objet.

Article 3 : Le service des objets trouvés est chargé de procéder aux investigations nécessaires afin de permettre la restitution de l'objet à son propriétaire. Le service s'assurera auprès de la Brigade de Gendarmerie de BOUXWILLER, de l'absence d'existence d'une plainte pour vol concernant l'objet trouvé. Lorsque l'identité du

propriétaire est connue, la Police Municipale l'en avise par tous moyens, dans les plus brefs délais.

Article 4 : Par mesure d'hygiène, les objets périssables, cassés, non identifiables ou souillés et leur contenant, font l'objet d'une destruction systématique. Les produits illicites ou objets dangereux feront l'objet d'un transfert vers les autorités compétentes. Sont exclus de la présente réglementation, les véhicules automobiles et les deux-roues motorisés, ceux-ci dépendant de la fourrière automobile, et les animaux, ceux-ci dépendant de la fourrière animale.

Article 5 : Tout propriétaire se présentant en vue de réclamer un objet en dépôt, devra justifier de son identité ainsi que de la propriété de l'objet. Lors de la prise en compte de l'objet par son propriétaire, il lui sera remis contre signature, un bordereau de restitution. Toutefois, cette remise ne préjuge pas du droit réel de propriété, qui relève uniquement du Tribunal Civil. Si le propriétaire n'est pas en mesure de se déplacer pour prendre possession de l'objet, il pourra donner procuration écrite à une tierce personne qui devra également justifier de son identité. Si l'inventeur est un fonctionnaire ayant trouvé l'objet dans le cadre de sa mission, l'objet ne pourra lui être restitué.

Article 6 : À défaut de restitution à leur propriétaire, le délai de garde et la destination des objets trouvés se feront selon les dispositions du présent article.

NATURE DES OBJETS	DÉLAI DE GARDE	DEVENIR
Titres d'identité : Carte d'identité – Permis de conduire – Passeport – Titre de séjour.	Sans délai	Transmission immédiate aux services préfectoraux, conformément au cadre juridique dans le cadre de la lutte contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité. Aucune restitution à son titulaire
Objets de valeur : Bijoux, montres, matériel multimédia, casques audio.	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut de réclamation : transmission à l'Administration des Domaines pour vente publique ou destruction en fonction de l'état de l'objet.
Numéraire. Trouvé avec ou sans contenant.	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande. Don à une association caritative si aucune demande de remise.
Objets susceptibles de contenir des données personnelles : Ordinateurs, téléphones, clefs USB, disques durs.	1 an et un jour	Aucune remise à l'inventeur. Destruction à l'issue du délai de garde.
Cartes diverses : Cartes bancaires, cartes vitales, mutuelles ou autres, transport.	1 jour	Transmission à l'organisme émetteur.
Documents divers non identifiables	3 mois	Destruction
Lunettes	3 mois	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut de réclamation, remise à un opticien local.
Médicaments	1 semaine	Aucune restitution à l'inventeur. Remise en pharmacie
Clefs de véhicules motorisés et télécommandes	3 mois	Aucune restitution à l'inventeur Destruction à l'issue du délai de garde

Vêtements non souillés : Echarpes, foulards, gants, chapeaux...	1 mois	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut de réclamation, remise à une association caritative
Denrées alimentaires non périssables	1 jour	Destruction pour raisons d'hygiène
Denrées alimentaires périssables	Sans délai	Destruction pour raisons d'hygiène
Objets dangereux ou interdits : Armes à feu ou autres.	Sans délai	Remise immédiate à la Gendarmerie
Deux roues, trottinettes, draisiniennes	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut, en fonction de l'état de l'objet, destruction ou remise à une association caritative.
Objets divers	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut, en fonction de l'état de l'objet, destruction ou remise à une association caritative
Sacs à dos, sacoches, cartables	3 mois	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut, en fonction de l'état de l'objet, destruction ou remise à une association caritative
Outilage	1 mois	Remise à l'inventeur à sa demande À défaut, en fonction de l'état de l'objet, destruction ou remise à la collectivité.

Article 7 : Les objets destinés à la destruction, soit en raison du délai de conservation échu, soit en raison de leur mauvais état, ou soit en raison de leur non-prise en compte par l'Administration des Domaines, sont détruits par la ville d'INGWILLER. Un procès-verbal de destruction sera établi par le service de Police Municipale. Après destruction et émargement du Responsable des Services Techniques ou du responsable de la déchetterie, un exemplaire sera archivé au service de Police Municipale.

Article 8 : En l'absence de réclamation, et à l'issue de délai de conservation, l'objet pourra être remis à son inventeur, à sa demande. L'inventeur n'en deviendra légalement propriétaire qu'à l'issue d'un délai de 3 ans, à compter de la date de la perte. (Art. 2276 du Code Civil) Toutefois, les actions personnelles ou mobilières se prescrivant par cinq ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer, le propriétaire de l'objet pourra intenter une action contre son détenteur durant les cinq années qui suivent la perte de ce dernier.

Article 9 : M le Maire d'INGWILLER ou M le responsable de la Police Municipale n'interviendront pas dans le cadre d'un litige entre l'inventeur et la personne se revendiquant propriétaire d'un objet, la juridiction civile étant seule compétente en la matière.

Article 10 : La conservation et la restitution des objets sont réalisés par le service des objets trouvés à titre gratuit. Les frais liés à l'envoi des titres d'identité aux services préfectoraux, seront à la charge de la ville d'INGWILLER.

Article 11 : Les objets détenus par les services de la Mairie ou la Police Municipale, dont la prise en compte est antérieure à la publication du présent arrêté, et dont le délai de conservation fixé par l'article 6 est échu, seront remis à l'inventeur s'il en fait la demande, transmis, ou détruits.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique, et par souci du droit de propriété, il y a lieu d'organiser la gestion des objets trouvés et d'en fixer les modalités,

Décide, à l'unanimité,

- 1. D'adopter** le principe de la création d'un service communal des objets trouvés ;
- 2. De confier** la gestion de ce service à la Police Municipale selon des règles de fonctionnement fixées par arrêté municipal du Maire.

Finances locales - Emprunts - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, l'autorisant, pour la durée de son mandat de Maire, « à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget », il a souscrit, le 30/07/2024, un emprunt d'un montant de 150 000 € (taux fixe de 3,90% et durée de remboursement sur 20 ans) auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de la Région d'Ingwiller, afin de financer les travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable d'assainissement et d'infiltration des eaux pluviales de la Route de Haguenau, opération d'investissement inscrite au budget primitif 2024 du service des eaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2024

Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

A la suite du décès de Mme Sabine FISCHBACH en date du 27 octobre 2024 un siège du Conseil Municipal est devenu vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Mme Suzanne SCHNELL, candidate suivante de la liste « Dynamisme et Progrès », est installée en qualité de conseillère municipale de la Ville d'Ingwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- 1. Prend acte** de l'installation de Mme Suzanne SCHNELL, en qualité de conseillère municipale de la Ville d'Ingwiller ;
- 2. Prend acte** de la modification du tableau du Conseil Municipal en conséquence.

Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école du groupe scolaire d'Ingwiller - Actualisation du plan de plan de financement et du planning de l'opération

Il est rappelé que par délibération en date du 29/01/2024, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet détaillé (APD) et le plan de financement de l'opération « Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école du groupe scolaire d'Ingwiller » pour un montant travaux estimés à 853 396,50 € HT.

A la suite de cette délibération, l'équipe de maîtrise d'œuvre, constituée par MM Gabriel MILOCHAU (GABRIEL MILOCHAU PAYSAGISTE CONCEPTEUR) et Fabrice MEYER (M2I - MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE), a été chargée de l'établissement du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et du dossier de consultation des entreprises.

La réalisation de l'opération était initialement programmée au cours de l'été 2024 mais un arrêté préfectoral portant prescription de diagnostic archéologique en date du 18/03/2024 imposant des fouilles archéologiques sur le terrain concerné a empêché le bon déroulement du planning.

En conséquence, il a été décidé de faire réaliser les fouilles archéologiques par ARCHEOLOGIE ALSACE au cours de l'été 2024 et de reporter le projet de désimperméabilisation/végétalisation à l'année 2025.

Au vu du rapport de diagnostic établi par ARCHEOLOGIE ALSACE à l'issue de son intervention, le Service Régional de l'Archéologie a décidé en date du 29/08/2024 de libérer le terrain de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Par ailleurs, le permis d'aménager a été délivré et la procédure de consultation des entreprises est sur le point d'être achevée avec une notification de marché prévue prochainement.

Plan de financement :

Les échanges avec les différents organismes susceptibles de verser une aide au financement du projet ainsi que l'analyse des offres remises dans le cadre de la procédure adaptée ont permis de préciser le plan de financement comme suit :

Désimperméabilisation / végétalisation cours groupe scolaire d'Ingwiller - Plan de Financement - 2024		€ HT
DEPENSES		
Travaux (Lot 01 "VRD")	354 076,97	44,82 %
Travaux (Lot 02 "Travaux Paysagers et mobilier")	364 108,29	46,09 %
Divers et Imprévus - 10% montant travaux	71 818,52	9,09 %
Total des dépenses travaux	790 003,78	100,00 %
RECETTES		
Ville d'Ingwiller (Fonds propres)	158 000,00	20,00 %
Agence de l'Eau Rhin Meuse	286 624,01	36,28 %
Région Grand Est / Union Européenne (FEDER)	245 379,77	31,06 %
Collectivité Européenne d'Alsace	100 000,00	12,66 %
Total des recettes	790 003,78	100,00 %
Total des aides	632 003,78	80,00 %

Planning :

Le nouveau planning de l'opération est indiqué ci-dessous :

Demandes de subventions :	Novembre 2024
Attribution marchés travaux :	Novembre / Décembre 2024
Exécution travaux :	Juillet / Août 2025
Parachèvements paysagers :	Novembre / Décembre 2025
Réception travaux :	Décembre 2025

Rappel des caractéristiques et objectifs de l'opération :

L'emprise du projet porte sur une surface globale de 4 775 m² dont plus de 2 000 m² de surfaces imperméabilisées.

Le projet se développe sur trois entités distinctes :

- la cour de l'école élémentaire ;
- la cour de l'école maternelle ;
- la zone de stationnements située entre les deux cours précitées.

Les actions concernant la cour de l'école élémentaire :

- Déminéralisation, désimperméabilisation et ombrage ;
- Création d'îlots de fraicheur ;
- Extension de la cour sur un espace vert au Sud ;
- Gestion intégrée des eaux pluviales de surface ;
- Déconnexion partielle des eaux de toitures du bâtiment
- Intégration d'une cuve de rétention d'eau pluviale d'un volume utile de 60 m³ ;
- Préservation des existants de qualité : strate arborée et certaines portions de clôture.

Les actions concernant la cour de l'école maternelle :

- Déminéralisation, désimperméabilisation et ombrage (création vaste ombrière) ;
- Gestion intégrée des eaux pluviales de surface ;
- Lien avec futur aménagement de jardin pédagogique Sud-Est Préservation des agrès et jeux de marquage

existants :

- Préservation des aménagements d'accessibilité.

Les actions concernant l'actuelle zone de stationnement sis entre les deux cours :

- Déminéralisation et ombrage ;
- Gestion intégrée des eaux pluviales de surface ;
- Transformation de la zone de stationnement en jardin pédagogique directement relié à la cour maternelle.

Quelques chiffres remarquables qui caractérisent le projet :

- 76 arbres plantés ;
- 1 500 m² de déminéralisation (sur une surface imperméabilisée actuelle de 2 000 m²) ;
- 2 000 m² de surfaces déraccordées du réseau.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1. Adopte** le plan de financement actualisé ci-dessous concernant l'opération « Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école du groupe scolaire d'Ingwiller »

Désimperméabilisation / végétalisation cours groupe scolaire d'Ingwiller - Plan de Financement - 2024	
DEPENSES	€ HT
Travaux (Lot 01 "VRD")	354 076,97
Travaux (Lot 02 "Travaux Paysagers et mobilier")	364 108,29
Divers et imprévus - 10% montant travaux	71 818,52
Total des dépenses travaux	790 003,78
RECETTES	€
Ville d'Ingwiller (Fonds propres)	158 000,00
Agence de l'Eau Rhin Meuse	286 624,01
Région Grand Est / Union Européenne (FEDER)	245 379,77
Collectivité Européenne d'Alsace	100 000,00
Total des recettes	790 003,78
Total des aides	632 003,78
	80,00 %

- 2. Autorise** M. le Maire à solliciter pour le financement de l'opération et sur la base du plan de financement indiqué ci-dessus :

- l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du dispositif « Cours d'école, bulle nature » ;
- l'aide de la Région Grand Est au titre des dispositifs « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels », « Soutien aux centralités rurales » ou tout autre dispositif s'inscrivant dans le plan d'adaptation au changement climatique pour anticiper les vagues de chaleur et le manque d'eau ;
- l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du « Fonds Communal Alsace » ;
- l'aide de l'Union Européenne au titre du « Fonds européen de développement régional » ;
- toutes autres aides qui pourraient être obtenues par ailleurs ;

- 3. Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions ;

- 4. Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

LES COMPTEURS LINKY ET ENERGIE VERTE

La commune est prévue d'être déployée entre le 1er février et le 30 avril 2025. Un courrier d'information sera adressé à tous les habitants concernés.

« Strasbourg Électricité Réseaux, gestionnaire du réseau public d'électricité, organise le remplacement des compteurs d'électricité par des compteurs Linky dans le Bas-Rhin depuis 2020. La commune d'Ingwiller sera entièrement équipée de compteur Linky à la fin du premier semestre 2025. Un courrier sera adressé à l'ensemble des clients concernés, contenant informations et modalités de prise de rendez-vous. Veuillez noter que dans le cadre de ces interventions réglementaires, rien n'est à payer, rien n'est à signer, et votre contrat d'électricité avec votre fournisseur est entièrement inchangé. Plus d'informations **sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr** »

Notre commune est engagée dans une démarche environnementale avec ÉS

En faisant le choix des énergies vertes pour notre contrat d'énergie, nous avons choisi de favoriser le développement des énergies renouvelables et de faire un geste pour l'environnement. Ainsi, nous contribuons à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Un contrat d'électricité verte, comment ça marche ?

L'énergie verte certifiée par **le mécanisme des garanties d'origine**.

L'énergie produite à partir d'une source d'énergie renouvelable ne peut être distinguée de celle produite à partir d'une autre source. Il est physiquement impossible de déterminer la provenance de l'énergie livré à un endroit donné.

Grâce aux garanties d'origine, ÉS nous certifie qu'une quantité d'énergie renouvelable équivalente à la consommation de la commune est produite et injectée sur le réseau.



CHRONIQUE PETITES VILLES DE DEMAIN Partie 1

Qu'est-ce que PVD ?

Le dispositif Petites Villes de Demain a été pensé par l'Etat pour les petites villes qui exercent un rôle de centralité dans leur territoire, et qui ont besoin d'un coup de pouce pour regagner en attractivité. **Ingwiller et Bouxwiller en sont lauréates comme environ 1600 petites villes de France**, dans la Communauté de Communes. Ce dispositif est concomitant au mandat municipal actuel, qui s'étend de 2020 à 2026, et finance un poste de chef de projet, pour mener **les projets structurants visant à redynamiser le centre-ville**. La création de la Halle, de l'école de musique et de la bibliothèque, avec agrandissement de la Place du Marché et du stationnement à l'arrière, ont marqué cette volonté de renforcement du centre-ville, avant l'apparition du dispositif PVD.

Ces projets structurants ont été conçus par la municipalité et le chef de projet comme des leviers d'action publique pour mener à bien le programme PVD. Ils se font au gré des possibilités. Les voici :

- Création d'une traversée du rempart et d'un espace vert à la place de l'ancien Centre de Secours (puis école de musique et atelier municipal) entre la rue du Fossé et la rue du 11 Novembre
- Signalétique de stationnement et cheminement piéton au centre-ville
- Requalification du plateau sportif
- Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux
- Requalification du tiers-lieu de la gare
- Végétalisation des cours d'écoles
- Etude de faisabilité de la création d'un centre de formation à l'éco-rénovation
- Création d'un lieu d'accueil pour la ressourcerie et l'épicerie solidaire
- AMI (appel à manifestation d'intérêt) logement vacant : réhabilitation du patrimoine vacant
- Projet d'habitat inclusif
- Liaisons douces, sentiers et pistes cyclables
- Désimperméabilisation, revégétalisation et création d'aménités paysagères
- Programme d'amélioration de l'habitat du centre-ville
- Théâtralisation et animation de la rue commerçante
- Suivi des locaux commerciaux disponibles et accompagnement des porteurs de projets de commerces



Quelques exemples de réalisations

Les Maisons Jumelles

Achetées dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) logement vacant, ces maisons emblématiques du centre-ville sont en train d'être réhabilitées selon les règles de l'art afin de les faire revivre : habitat et local d'activité.

Trois procédures de Bien Sans Maître sont en cours sur des bâtiments du centre-ville, qui seront pour partie revendus par AMI.

La végétalisation de la placette de la rue des Noyers

Ce projet de désimperméabilisation et de végétalisation permet d'améliorer le paysage urbain, d'infiltre les eaux pluviales, et d'apporter de la fraîcheur en été. C'est un projet pilote, qui a vocation à se développer à d'autres endroits.

Food truck estival

La Ville a proposé au Food truck (camionnette vendant de l'alimentaire) Bim D'Jo de s'installer tous les mardis soirs, cet été, dans la rue du Général Goureau, en face du magasin Schlotterbeck. L'ambiance était au rendez-vous pour animer le centre-ville.





ENVIRONNEMENT URBAIN

Rue des Noyers : Une placette transformée

Nos agents du service « Espaces Verts » ont à cœur de vous informer et proposer des solutions afin de préserver notre environnement naturel.

Les travaux de la placette rue des Noyers sont terminés, révélant un espace embelli et verdoyant. L'essentiel de l'aménagement a porté sur des plantations variées, choisies

pour offrir un cadre agréable et coloré tout au long de l'année. Ce nouvel espace invite à la détente et contribue à améliorer la qualité de vie dans le quartier. Les riverains peuvent désormais profiter pleinement de ce coin de nature au cœur de la commune.

LA LETTRE DU SMICTOM

QUE RESTE-T-IL DANS NOTRE POUBELLE ORANGE ?

Les biodéchets (restes de cuisine et de table) sont encore très présents dans nos poubelles. Même dans les communes équipées de placettes de compostage ou de bornes, les biodéchets restant dans le bac orange représentent encore 41 % du bac orange. Même si les nouvelles consignes de tri ont vidé nos poubelles orange de nombreux emballages, la quantité de "vraies" ordures ménagères résiduelles (OMR) a augmenté.

Mais, le volume global de la poubelle orange, lui, a baissé ! Le SMICTOM fait figure de bon élève avec une moyenne de 98 kg d'OMR par an par habitant, alors que la moyenne française est de ... 249 kg.

A noter : les déchets de déchèterie ont, eux, augmenté. Donc au global la tendance est plutôt à la stabilité.

Une caractérisation c'est quoi ?

En mai dernier, le SMICTOM a organisé une caractérisation de nos bacs orange. Pendant 5 jours, un bureau d'études a ouvert et analysé le contenu de nos poubelles.



Le but ?

Après la mise en place progressive de solutions de tri des biodéchets, il était important de déterminer l'évolution de la composition des bacs orange depuis la dernière caractérisation en 2018.

Les OMR, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les Ordures Ménagères Résiduelles, qui ne peuvent être ni recyclées, ni réutilisées, ni compostées. Elles sont principalement constituées de déchets d'hygiène : mouchoirs, lingettes, essuie-tout, protections hygiéniques. Mais, même pour ces déchets, des alternatives existent ! Tous ont leur cousin en tissu. Alors, on ressort de l'armoire les mouchoirs à carreaux de papier !



Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse

Le Neuenberg

LE NEUENBERG

L'Institut de formation



Depuis 2005 et la reprise de l'établissement du Neuenberg à Ingwiller par la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse, plusieurs développements ont permis à l'établissement de diversifier son offre de soin mais aussi de développer une offre de formation aux métiers de la santé.

Ainsi, depuis le 2 janvier 2006, l'institut de formation du Neuenberg accueille chaque année 40 élèves. Son activité s'articule autour de deux pôles :

- la formation initiale au métier d'aide-soignant, une formation qui propose notamment la possibilité de réaliser sa formation par le biais de l'apprentissage.
- la formation continue avec, en particulier, la formation d'Assistante de soin en Gérontologie (ASG).

L'établissement dispose également d'un agrément pour la formation d'accompagnant éducatif et social (AES). Les formations peuvent s'effectuer en formation initiale, partielle, en VAE ou encore par le biais de l'apprentissage.

Les élèves sont accompagnés par une équipe pédagogique composée d'un responsable de site/formateur, de deux formatrices permanentes, d'une coordinatrice multisite et d'une responsable administrative. Une équipe dynamique et motivée placée sous la houlette de la directrice du pôle formation de la Fondation.

L'institut propose 2 rentrées pour la formation au métier d'aide-soignant par an, en janvier et fin août. Depuis le COVID, les modalités d'accès à la formation ont été allégées et le

concours a été remplacé par la présentation d'un dossier à l'occasion d'un entretien avec un jury.

Le secteur des métiers de la santé connaît d'importantes difficultés et les formateurs, en association avec les élèves, font leur maximum pour promouvoir la formation et les métiers du soin et d'aide à la personne : animations, journées portes-ouvertes, action de qualité de vie en formation, rencontre avec les employeurs, etc.

Pour plus d'information rendez-vous sur notre site : WWW.diaconat-formation.fr; sélectionner « devenir AS » à Ingwiller.

N'hésitez pas à nous contacter au 03.88.71.62.92.

Le pôle formation de la Fondation de la maison du Diaconat représente :

4 formations diplômantes :

- Aide-soignant et formation possible par voie d'apprentissage
- Assistant de soins en gérontologie
- Auxiliaire de puériculture et formation possible par voie d'apprentissage
- Accompagnant éducatif et social

Un catalogue de formations continues :

Pour les professionnels, les crèches, les EHPAD (1 500 stagiaires par an)

720 places de formation



Pôle social du Diaconat - Solidarités Adultes et Familles (ex-AAHJ)

89 Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Institut de formation du Neuenberg

38 rue du pasteur Hermann, INGWILLER

Formation AS - 85 places
Formation AES - 40 places

Institut de formation du Diaconat Centre Alsace

18 rue Charles Sandherr, COLMAR

Formation AS - 130 places
Formation AP - 60 places
Formation AES - 55 places

Institut de formation du Diaconat-Roosevelt

14 Boulevard Roosevelt, MULHOUSE

Formation AS - 160 places
Formation AES - 40 places

Institut de formation du Diaconat Altkirch

Avenue du 8ème Régiment de Hussards, ALTKIRCH

Formation AS - 50 places

Institut de formation en soins infirmiers

14 Boulevard Roosevelt, MULHOUSE

Formation IDE - 40 places

Institut de formation du Diaconat Saint-Louis

44 rue de Mulhouse, SAINT LOUIS

Formation AS - 60 places

« Accompagner, Former, Insérer »

Depuis 1860, La Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse fondée autour des valeurs chrétiennes universelles que sont : l'entraide et le soin, mène ses actions dans un cadre privé et non lucratif. La Fondation se compose de 40 établissements répartis sur tout le territoire alsacien. Fort de son partenariat avec 25 établissements médico-sociaux, le groupe ainsi constitué fait de la Fondation, un acteur majeur de la santé, du secteur social et de la formation.

Depuis avril 2024, la Fondation du Diaconat en partenariat avec l'Institut de Formation d'aide-soignant (IFAS) du Neuenberg, gère à Ingwiller, un Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Socio-Formatif (CHASF). Ce dispositif expérimental et innovant dans le domaine de l'accompagnement social, l'hébergement et la formation, se caractérise par sa volonté de favoriser l'insertion sociale de personnes en situation de précarité issues de structures d'hébergement et de réinsertion Sociale, en leur donnant la possibilité de se former au métier d'aide-soignant. Le recrutement des candidats se fait sans critère d'âge, exige un bon niveau en français, des bases en informatique et surtout la volonté de s'investir dans les métiers du soin avec le désir de s'installer sur le territoire d'Ingwiller.

La Fondation propose des appartements tout équipés et situés à moins de 15 minutes à pied, de l'IFAS. Cet hébergement permet aux élèves de partager une vie en collectivité avec un espace privatif pour chacun moyennant une participation aux frais d'hébergement à hauteur de 15% de leurs revenus.

En avril 2024, Une première promotion de 5 personnes a intégré le CHASF. 3 candidats ont réussi avec succès, l'épreuve de sélection et a pu intégrer le programme de formation avec les autres élèves de l'IFAS. Une seconde promotion est déjà en cours de sélection pour la prochaine rentrée prévue en janvier 2025.

Le CHASF en partenariat avec l'IFAS, pourra accueillir de nouveaux bénéficiaires et ainsi participer à la vitalité du territoire d'Ingwiller et de sa région !

« œuvrer pour l'inclusion des personnes et leur installation durable sur le territoire »

La réussite du CHASF repose sur l'importance du travail en synergie avec les partenaires du projet : le service Solidarité Adultes Familles (SAF) à l'origine du projet, l'IFAS du Neuenberg formateur, la Communauté de Communes qui accompagne au titre de l'attractivité du territoire, la commune d'Ingwiller la Direction Départementale du Travail et des Solidarités (DDETS 67) le financeur, les bailleurs sociaux et le tissus associatif du secteur pour le volet hébergement et insertion.

« Pleinement acteur de son projet, par son investissement dans la formation et par son insertion dans la vie sociale d'Ingwiller »

Le CHASF a pour objectif d'accompagner et de former des personnes dans le but de favoriser leur insertion par le travail tout en incitant ces futurs professionnels, à s'installer durablement à Ingwiller.

Pour atteindre cet objectif, chaque bénéficiaire est accompagné par un travailleur social embauché dans le cadre de la création de ce dispositif. Il assure tout au long de cet accompagnement d'une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois : l'accueil des candidats, la préparation du dossier et de l'épreuve de sélection, l'organisation d'une période de trois mois de « remobilisation professionnelle ». Il est également, un soutien à l'insertion professionnelle et locative. Garant du projet, le travailleur social veille au « bien vivre ensemble » aussi bien dans le cadre de l'hébergement collectif, que dans l'inclusion sur le territoire d'Ingwiller.

Grace au travail en partenariat sur le territoire d'Ingwiller, le CHASF souhaite favoriser les relations, la communication et l'insertion sociale basée sur le respect, la complémentarité et la richesse des cultures de chacun.

BRISBOIS Sylvie - Travailleur social



CHASF

Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Socio-Formatif
38 Rue du Pasteur Hermann 67340 INGWILLER



CENTRALES VILLAGEOISES PAYS DE HANAU

Devenez producteurs d'énergie solaire et contribuez à l'autonomie énergétique de notre territoire !

Ce sont quelque fois les citoyens, conscients des enjeux du changement climatique, qui donnent l'impulsion. C'est le cas avec l'entreprise citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne qui - depuis 2018 - produits de l'électricité verte et locale.

Le collectif local de Hanau- La Petite Pierre travaille à la réalisation d'un nouveau projet d'Autoconsommation Collective d'électricité photovoltaïque en partenariat avec plusieurs communes du territoire. Les premiers panneaux vont être posés sur l'église de Sparsbach d'ici le premier trimestre 2025. Les communes de Ingwiller, Menchhoffen, Weiterswiller et bientôt Niedersoultzbach ont validé en conseil municipal la mise à disposition de plusieurs toitures: écoles, salle polyvalente ou ateliers municipaux.

Nous œuvrons à produire et distribuer localement de l'électricité. Rejoignez-nous en investissant dans Centrales Villageoises du Pays de Saverne, condition suffisante pour aussi devenir consommateur d'électricité locale, renouvelable, au prix maîtrisé et connu à l'avance sur plusieurs années. Le prix de l'action est de 110 euros pour permettre à chaque foyer de devenir producteur d'énergie renouvelable avec Centrales Villageoises.

Devenez actionnaire vous-même et offrez une (des) actions à vos enfants, petits-enfants pour Noël.

Par ailleurs, pour les particuliers qui ont le souhait de produire eux-mêmes une partie de leur énergie en autoconsommation individuelle, Centrales Villageoises organise une commande groupée de kits photovoltaïques en février 2025 : C'est une solution facile, avantageuse (économie sur les frais de livraison) pour avoir - dès les beaux jours du printemps - de l'électricité produite chez soi et pour sa propre consommation.

Tous nos projets (prochaines installations, kit PV, réunions publiques) sont consultables sur notre site : www.cvps.fr
Si vous avez des questions, contactez-nous à l'adresse paysdesaverne@centralesvillageoises.fr ou hlpp@cvps.fr



LES BRÈVES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE LA HALLE

Nous nous dirigeons tout doucement vers les fêtes de fin d'année. Le marché du samedi matin sera présent tous les samedis du mois de décembre. Une petite nouveauté ne vous a pas échappé, en effet deux nouveaux commerçants nous ont rejoints, à savoir : le poissonnier Geoffrey Kircher de Sparsbach et un vendeur de chaussettes « haut de gamme » : Nicolas Jaeg. Bienvenue à eux dans la grande famille des marchands de notre marché hebdomadaire. De plus vous aurez sûrement remarqué qu'un étal d'excellentes huîtres était présent les samedis du mois de décembre, une belle opportunité pour les jours de fêtes !

Nous avons fait un petit inventaire : aujourd'hui 25 commerçants sont présents, la majorité tous les samedis, d'autres un samedi sur deux, d'autres encore un samedi par mois. Pour citer en exemple : le rémouleur est présent chaque 3ème samedi du mois. Et bien entendu le bar du coin, tenu alternativement par différentes associations ingwilleroises, fonctionne tous les samedis de 8 heures à 12h30, sans faillir.

L'équipe du marché souhaite à tous les clients et clientes du marché ainsi qu'aux fidèles commerçants d'excellentes Fêtes de Fin d'Année, en espérant continuer à vous accueillir dans la bonne humeur dans la Nouvelle Année.





NOËL DE NOS AÎNÉ(E)S

L'opération « Bons de Noël pour nos séniors » connaît chaque année le même succès, à en croire les vifs remerciements qui nous parviennent en mairie ainsi que les retours positifs de nos commerçants.

La municipalité, en accord avec les membres du CCAS, a donc décidé de reconduire une nouvelle fois cette opération.

Nos aînés de 70 ans et plus ont été destinataires d'un bon d'achat de 25€ à valoir auprès des commerçants d'Ingwiller et ce jusqu'au 31/12/2024.

Nous remercions les commerçants pour l'accueil favorable réservé à cette opération **et souhaitons à nos aînés de douces fêtes de fin d'année .**

Cartes de Noël pour nos aîné(e)s

Afin d'agrémenter le courrier destiné à nos aîné(e)s pour Noël, nous avons choisi, comme en 2022, de proposer **aux enfants de nos écoles** (maternelle et élémentaire) de confectionner de jolies cartes de Noël.

Cette idée a été accueillie avec enthousiasme par les élèves et leurs enseignant(e)s et nous les en remercions chaleureusement.

L'originalité et la créativité de ces réalisations ont été vivement applaudies et qui sait ?, la magie de Noël opérera peut être... Ces cartes pourraient être à l'origine de beaux échanges intergénérationnels...

LES BREVES DE NOTRE BIBLIOTHEQUE

Une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont participé à l'animation du 19 octobre "Histoires contées lues et chantées" par le Contoir de Jo'Ailes ce fut un beau succès.

D'autres animations seront prévues et la communication se fera sur les panneaux lumineux de la commune et la distribution de flyers.

Petite info : Pendant les vacances scolaires de Noël la bibliothèque sera fermée à partir du 21 décembre 2024 après-midi jusqu'au 6 janvier 2025 inclus.

Lors de la fête de Noël, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur 5 bénévoles engagées dans notre bibliothèque municipale depuis de plus de 20 ans :

Beatrice MULLER	pour 29 années
Anny STUCKI	pour 29 années
Annie ZOLLER	pour 25 années
Christiane ACKERMANN	pour 23 années
Brigitte GUGUMUS	pour 21 années

Nous remercions toute l'équipe (16 bénévoles) pour son engagement, sa disponibilité et qui veille au bon fonctionnement de notre bibliothèque devenue un lieu de rencontre, d'échange et de convivialité.



LA VIE DE NOS ENTREPRISES UNE ENTREPRISE SE PRÉSENTE ...

CARREFOUR EXPRESS

Pourquoi Ingwiller ?



Fort d'une implantation depuis de nombreuses années à WINGEN sur Moder avec un Carrefour Contact (format du petit supermarché rural) Carrefour Proximité a décidé d'ouvrir un Carrefour Express à Ingwiller, et en a proposé la location gérance à Mme et MR Gauvain, propriétaire du Carrefour Contact de WINGEN sur Moder.

Mme. et M. Gauvain sont des anciens salariés Carrefour depuis plus de 20 ans, ils ont exercé leurs métiers dans de nombreux magasins de la région EST notamment en Alsace/Lorraine.

Après quelques années, à travailler sur la région parisienne, Mme et M. Gauvain reviennent en Alsace, et achètent et rénovent entièrement le Carrefour Contact qu'ils exploitent depuis 2020.

Le Carrefour Express est un projet qu'ils confient à leur fils William Gauvain, actuellement en 3 années de DUT, il assure au quotidien avec Romain Schmitt (ancien apprenti à WINGEN sur Moder) actuellement en formation en BTS en alternance à Haguenau, la gestion de ce nouveau magasin.

Avec l'aide d'une jeune équipe : Estelle, Tania, Océane et le renfort de Lucie et Nathalie, des salariés de WINGEN sur Moder, ils vous accueillent tous les jours du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche matin et les jours fériés de 9h à 12h.



BANQUE ALIMENTAIRE

Cette année encore, une cinquantaine de bénévoles d'Ingwiller et environs se sont mobilisés autour de la collecte pour la Banque Alimentaire dans nos trois enseignes : Carrefour, Lidl et Super U. 3,6 tonnes de denrées ont ainsi pu être livrées, à partir d'Ingwiller, aux entrepôts de la Banque Alimentaire d'Illkirch.

Merci à toutes ces personnes qui ont donné de leur temps pour servir cette noble cause et adoucir le quotidien des plus démunis. Et bien sûr, merci aux donateurs pour leur générosité.



VIE SCOLAIRE

DES NOUVELLES DE NOS COURS D'ÉCOLE...

Les travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école, initialement prévus à l'été 2024, n'ont pas pu être réalisés car un arrêté préfectoral en date du 18/03/2024 nous a imposé un diagnostic archéologique.

Les fouilles ont été réalisées par Archéologie Alsace au cours de l'été 2024. Le Service Régional de l'Archéologie a décidé en date du 29/08/2024 de libérer le terrain de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Le permis d'aménager a été délivré, la procédure de consultation des entreprises est achevée et la notification de marché est prévue prochainement.

Le projet se concrétisera donc en 2025. Les travaux seront réalisés en juillet/août 2025 et les parachèvements paysagers sont programmés en novembre/décembre 2025.



Inscriptions à l'école maternelle d'Ingwiller pour la rentrée 2025/2026

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans en petite section.

Tous les enfants nés en 2022 pourront se faire inscrire pour la rentrée scolaire 2025/2026 en mairie d'Ingwiller du lundi 10 au vendredi 21 février 2025.

Inscriptions uniquement sur rendez-vous pris en téléphonant en mairie au 03 88 89 47 20.

Lors de l'inscription seront à présenter les documents suivants :

- une pièce d'identité du parent
- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- le carnet de santé de l'enfant
- le jugement concernant la garde de l'enfant (le cas échéant).

Pour faciliter cette inscription, vous pouvez télécharger la fiche de renseignements sur notre site www.mairie-ingwiller.eu

L'école maternelle est une école de l'épanouissement et du langage. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, s'épanouir et affirmer leur personnalité.

Ces premières années de scolarisation établissent les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les **apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.**

LA VIE ASSOCIATIVE

A l'aube de la nouvelle année, nous ne pouvons que nous réjouir du travail effectué en cette année 2024 par nos associations, qui aura permis de mettre en avant notre belle cité. Ceci tant sur le plan sportif, par le biais d'excellents résultats, fruit du travail effectué toute l'année, ou par l'organisation de manifestations sportives, que sur le plan culturel par la démonstration de leurs savoir-faire et de leurs talents, lors des différentes manifestations qui auront ravi le public. N'oublions pas celles qui ne sont ni sportives, ni culturelles, et qui effectuent tout au long de l'année, pour nos enfants et nos concitoyens un travail remarquable.

Pour clore ce beau bilan en cette fin d'année 2024, c'est

avec fierté que nous avons pris connaissance d'un courrier de la fédération française d'équitation, nous informant de la performance de Débora PORTAZ cavalière du club des cavaliers du SEELBERG, qui a obtenu le titre de championne de France au dernier championnat d'équitation dans la discipline TREC. **Elle aura aussi en cette année 2024 conquis le titre mondial par équipe ainsi qu'une 3ème place en individuel.**

L'OMSCALI vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et les meilleurs voeux pour la nouvelle année 2025 en espérant vous retrouver nombreux à soutenir nos associations.

Débora PORTAZ a rejoint le club des Cavaliers du Seelberg en 2018, où elle a découvert le TREC, discipline pratiquée par sa gérante, membre du groupe France depuis de nombreuses années. En 2021, elle débute les compétitions nationales, guidée et soutenue par le club.

Sa première sélection majeure arrive en 2022 pour les championnats du monde de TREC, où elle décroche une médaille de bronze en individuel. Elle intègre ensuite, pendant deux ans, le groupe France jeunes cavaliers, période marquée par des résultats au-delà de ses attentes.

En 2023, elle devient vice-championne d'Europe par équipe et vice-championne de France, avant de conclure son parcours chez les jeunes cavaliers en 2024 avec des titres majeurs : championne de France, championne du monde par équipe et une 3^e place en individuel.

Le TREC (Technique de Randonnée Équestre de Compétition) se compose de trois épreuves :

- Le parcours d'orientation et de régularité (POR) : les cavaliers doivent suivre un itinéraire balisé sur carte, parcourant jusqu'à 40 km à cheval, tout en respectant des vitesses imposées selon le type de terrain.
- La maîtrise des allures (MA) : un couloir de 100 à 150 mètres où le cavalier doit galoper le plus lentement possible, puis revenir au pas le plus rapide, sans que le cheval ne quitte le couloir.
- Le parcours en terrain varié (PTV) : une série d'obstacles inspirés de situations rencontrées en randonnée, comme ouvrir une barrière, franchir un tronc ou traverser un gué, testant à la fois la précision et la confiance entre le cavalier et son cheval.





APH

Présentation de l'atelier pépinière/maraichage bio de l'Esat (établissement et service d'accompagnement par le travail)

Notre atelier de production de légumes et de plants bio a été créé en 2022 à l'ESAT (anciennement CAT) « Les ateliers du Herrenfeld ». Cet établissement est dirigé par l'APH des Vosges du Nord qui est une association à but non lucratif

Les objectifs principaux et essentiels de cette activité sont de favoriser :

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ;
- l'inscription de l'Esat dans une dynamique écologique et locale.

Le choix de l'agriculture biologique s'est fait dans une perspective de développement durable, de sauvegarde de l'environnement et d'une recherche de lien social.

En impliquant les personnes en situation de handicap dans la distribution de légumes qu'ils auront eux-mêmes produits, de faire connaître l'ESAT et ainsi faire évoluer le regard sur le handicap.

Notre vente de plants : Rendez-vous à partir du 30/04/2025 !

Nous proposons une vente de plants potagers, aromatiques et fleurs à partir du 30/04/2025. Ouverte au public, elle permet aux jardiniers amateurs de trouver une production de qualité tout en soutenant un projet solidaire.

Venez découvrir nos plants cultivés avec soin et préparer ainsi votre jardin pour la saison à venir !

Ces ventes auront lieu tous les mercredis et vendredis du mois de mai de 13h à 18h dans notre pépinière.

Un point de vente directe du producteur au consommateur :

Notre point de vente directe est ouvert tous les vendredis après-midi de 13h à 17h du mois d'août jusqu'à Noël.

Sur nos étals, notre production locale composée de tomates, courgettes, betteraves, choux, radis, courges, laitues, jeunes pousses de salades, etc. sont présentés.

Nos légumes certifiés « agriculture biologique » sont frais et de saison.

Un jus de pomme issu d'un verger d'Alsace Bossue et des produits transformés (tartinade, chutney,) y sont également disponibles.

Les périodes d'ouverture annuelles pourront être rallongées selon la progression du projet.

Développer le partenariat avec des producteurs locaux :

Nous recherchons 1 ou 2 producteurs de légumes (et fruits) locaux afin de développer un partenariat et diversifier ainsi notre offre lors de l'ouverture de notre point de vente.

Pour tout complément d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : frederic.bach@aphvn.fr

ESAT « Les Ateliers du Herrenfeld »

Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller
03 88 89 51 82

[Suivez-nous sur Facebook ! Esat d'Ingwiller](#)

RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS



Remise de chèques le 12 novembre par le ROTARY-CLUB.
8 800 € récoltés lors de la Marche Rose au profit de l'ALSACE CONTRE LE CANCER. La manifestation sera reconduite **le vendredi 25 avril 2025**. Une date à noter dès-à-présent dans vos agendas !



Pour commémorer le 80e anniversaire de la libération de l'Alsace et plus particulièrement d'Ingwiller le 28 novembre 1944 par des éléments de la 45e Division d'Infanterie américaine, la ville s'est pavée des drapeaux français et américains.

CLUB TEMPS LIBRE ET LOISIRS

Informations générales activités régulières :

- **GYMNASTIQUE DOUCE**

Tous les jeudis de 17h à 18h à l'annexe du gymnase

- **YOGA**

Tous les lundis de 8h30 à 9h30 à l'annexe du gymnase



CONTACT POLICE MUNICIPALE

89 Rue du Général GOUREAU Téléphone: 03 67 34 63 06

Mail: police.municipale@mairie-ingwiller.eu

[f Police municipale d'Ingwiller](#)



PRATIQUE À RISQUES

Depuis plusieurs semaines, des contenants de ce type sont régulièrement retrouvés sur la voie publique. Il s'agit de bonbonnes de protoxyde d'azote. Ce gaz, plus communément appelé « gaz hilarant », destiné initialement à des fins médicales (anesthésie) ou culinaires (siphon à chantilly), est bien souvent détourné de son usage principal par les jeunes. Son usage détourné consiste à inhalaer le gaz par le biais d'un ballon, dans le but de rechercher des sensations d'euphorie ou de désinhibition. Cette pratique est très dangereuse et peut entraîner des conséquences sévères sur la santé, aussi bien en cas d'utilisation occasionnelle, que régulière.

Risques immédiats : Asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, vertiges, chutes.

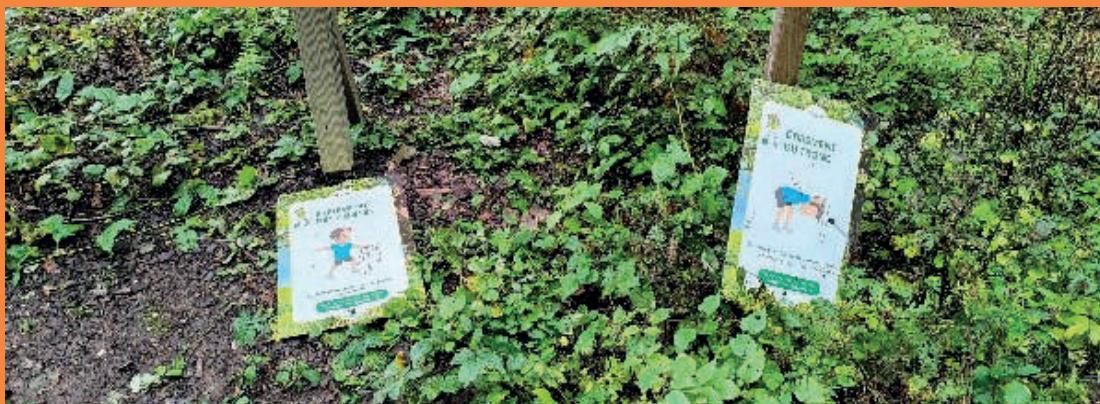
Risques en cas de consommation répétée et/ou importante : Troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques.

La consommation de protoxyde d'azote, associée à d'autres produits tels que l'alcool ou les drogues, augmente encore plus les risques d'accidents. Nous demandons aux parents de sensibiliser leurs enfants quant à cette pratique à risque.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis bientôt deux années, sur la quasi-totalité du territoire communal, l'éclairage public est éteint à compter de 23h00, 23h15 pour le secteur de la gare, en raison de l'heure d'arrivée des derniers trains et bus. Certains d'entre vous ont eu des craintes, totalement légitimes, quant à une éventuelle augmentation de la délinquance. (notamment les cambriolages) Nous tenons à rassurer l'ensemble de la population, que l'extinction de l'éclairage public n'a entraîné aucune augmentation du nombre de cambriolages, ou de quelconques autres faits délictueux.

Nous tenons également à vous informer que l'heure d'extinction de l'éclairage public au niveau de la gare, sera modifiée sous peu. En effet, les derniers trains/bus arrivant en gare d'INGWILLER à 23h31, afin de permettre aux usagers de se déplacer aux alentours de la gare ainsi que sur le parking en toute sécurité, l'éclairage public restera allumé jusqu'à 23h45 dans ce secteur.



DÉGRADATIONS

Nous déplorons un récent acte de vandalisme dans la forêt du BANNHOLZ, un lieu apprécié et utilisé par de nombreux habitants de notre commune. Le parcours sportif, installé pour encourager l'activité physique en plein air, a été la cible d'individus mal intentionnés. La plupart des panneaux d'utilisation des agrès ont été arrachés de leur support, et certains supports ont même entièrement été déterrés. Ces actes de vandalisme sont non

seulement désolants, mais témoignent également d'un manque de respect pour les efforts et les investissements réalisés par la ville d'INGWILLER pour améliorer le bien-être de tous ses citoyens. Ces dégradations engendrent malheureusement aussi un préjudice financier, l'ensemble des supports devant être remplacés. Nous tenons à rappeler que chaque dégradation porte atteinte à la qualité de vie de tous et empêche de profiter pleinement des aménagements qui ont été pensés pour l'intérêt général.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

LA PAROLE À LA LISTE

« DU PRÉSENT AU FUTUR »

La ville d'Ingwiller a emprunté le 30/07/2024 sur une durée de 20 ans la somme 150000 € au taux fixe de 3,90 % auprès d'une banque locale, pour financer les travaux des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'infiltration des eaux pluviales de la route de Haguenau. Notre commune possédait assez de réserves financières pour régler ces travaux. Le recours à l'emprunt augmente la dette publique et les plus de 60000 € d'intérêts à régler se répercuteront inévitablement sur votre facture d'eau.

Marc DANNER • drmdanner@orange.fr

LA PAROLE À LA LISTE

« POUR INGWILLER UN ENGAGEMENT NATUREL »

Chères Ingwilleroises, Chers Ingwillerois,

Nous restons vigilants et continuerons à vous rendre compte à chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous restons à votre écoute, pour nous contacter : steevefertig2020@gmail.com

Elisabeth MATHIS, Gilles THIRIET et Steeve FERTIG

DROIT DE REPONSE PAR M LE MAIRE

M. DANNER indique que « la commune possède assez de réserves financières pour financer les travaux de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'infiltration des eaux pluviales de la Route de Haguenau ».

Cette affirmation appelle les remarques suivantes :

Les travaux d'assainissement ne sont pas financés par la commune d'Ingwiller car elle n'est pas compétente en matière d'assainissement. C'est le SDEA qui assure leur financement.

Les travaux d'infiltration des eaux pluviales sont financés par le budget principal de la commune.

Les investissements et travaux d'eau potable sont financés par le budget annexe du service des eaux d'Ingwiller.

Conformément à l'article L. 2224-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le service public d'eau est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial. A ce titre, il doit faire l'objet d'un budget annexe, distinct du budget principal de la commune.

L'article L.2224-2 du CGCT précise qu'il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget principal des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux.

Les « réserves financières » du budget principal de la commune évoquées par M. DANNER ne peuvent servir à financer les investissements du service public de l'eau.

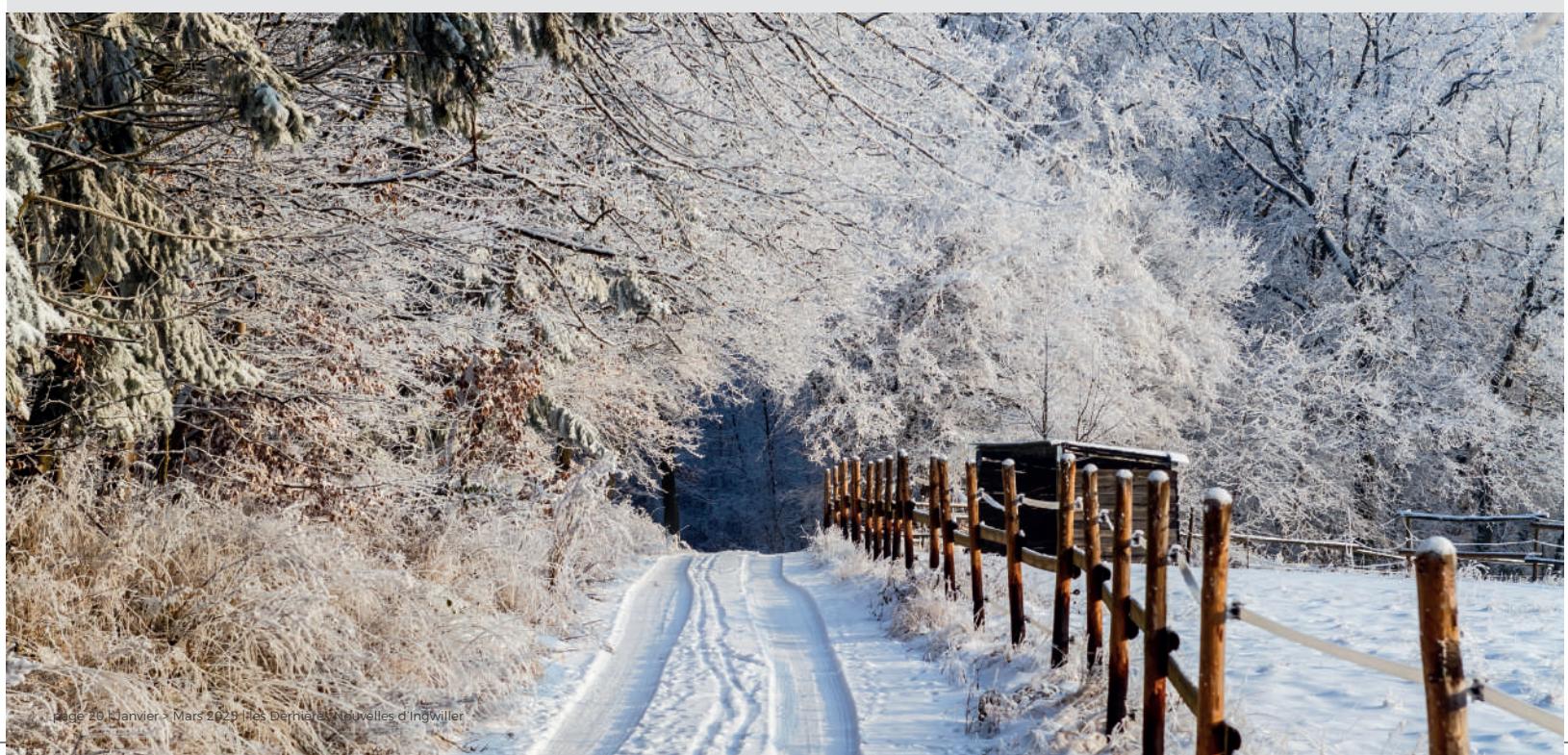
M. DANNER indique que les « 60 000 € d'intérêts se répercuteront sur la facture d'eau » : en moyenne sur les 5 dernières années nous avions 1436 abonnés, la charge annuelle de ces intérêts s'élèverait pour chaque abonné à 2.10 € (ou 0.74 €/habitant) ce qui est négligeable.

Par ailleurs, l'emprunt permet d'étaler la charge de l'investissement sur l'ensemble des usagers du service sur le long terme.

Enfin il faut rappeler que la prospective consiste à intégrer les projets d'investissements futurs (comme par exemple la rénovation de la conduite de la rue des Ecoles et les travaux au niveau des réservoirs). Cette prospective détermine la stratégie financière à moyen et long terme.

Rappel :

- travaux de renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable de la Route de Haguenau s'élèvent à 305 573€ HT.
- le service de l'eau potable disposait d'une faible marge de manœuvre en matière d'investissement en raison de l'érosion constante de sa capacité d'autofinancement. Cette situation est la conséquence d'un prix de l'eau relativement faible en comparaison aux prix pratiqués sur les territoires environnants.





LES BRÈVES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES HANAU LA PETITE PIERRE

Maison de l'intercommunalité – 10 route d'Obermodern – 67330 Bouxwiller
Tél. 03 88 71 31 79 - Mél : accueil@hanau-lapetitepierre.alsace

PROJET DE TERRITOIRE, 100 ACTIONS POUR UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE

La réalisation de projets d'investissement réalisés par la Communauté de Communes permet de soutenir l'économie locale et l'emploi, tout en développant l'offre de services et d'activités de loisirs. Une amélioration du cadre de vie qui permet de maintenir la population et d'accueillir de nouveaux habitants. Faire de Hanau-La Petite Pierre un territoire où il fait bon vivre et où chaque habitant trouve une réponse de qualité à ses besoins, tel est l'objectif fixé par le Projet de territoire validé par les élus en mars dernier (projet de territoire, 100 actions pour un territoire où il fait bon vivre à consulter sur notre site). Quelques exemples :



RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES : UNE COUVERTURE COMPLÈTE D'ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES SUR HANAU-LA PETITE PIERRE

Les travaux des accueils de loisirs périscolaires d'Ingwiller et de Wingen-sur-Moder sont achevés, offrant aux enfants des infrastructures modernes depuis la rentrée. À Ingwiller, la capacité d'accueil a plus que doublé, passant de 70 à 145 places, grâce à une extension de 712 m². Coût total : 2,3 M€, financé par la CeA, l'État, la CAF et la Région Grand Est. À Wingen-sur-Moder, l'accueil intégré au collège a été rénové pour accueillir 80 enfants, avec un coût de 1,03 M€ subventionné par la CAF et la CeA.

Des travaux sont en cours à Bouxwiller et à Petersbach et un projet est en voie de réalisation à Wimmenau. Ces équipements complèteront les accueils déjà en place à Dossenheim-sur-Zinsel et Obermodern-Zutzendorf.

ENTREPRISES : S'IMPLANTER SUR HANAU-LA PETITE PIERRE

La Communauté de Communes renforce son soutien au développement économique avec l'extension du Parc Intercommunal d'Activités à Ingwiller. Ce projet, qui s'étend sur 5,5 hectares, vise à accueillir de nouvelles entreprises et à offrir des opportunités d'agrandissement aux entreprises locales.

Compétente sur toutes les zones d'activités économiques, la Communauté de Communes investit ainsi pour maintenir et dynamiser l'activité économique du territoire.

Un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques avec une énergie 100% verte

La 6ème borne de recharge pour véhicules électriques a été installée l'été dernier à Wingen-sur-Moder, achevant le réseau déployé par la Communauté de Communes à Bouxwiller, Graufthal, Ingwiller, Lichtenberg et La Petite Pierre. Ce réseau fournit une électricité 100% verte, issue de sources renouvelables locales. Cette initiative soutient la mobilité électrique et la lutte contre le changement climatique, en offrant une alternative écologique aux automobilistes.

Ces projets d'investissement sont réalisés avec le soutien financier de nombreux partenaires. La Communauté de Communes exerce également la compétence voirie et éclairage public Dans ce cadre, elle est amenée à intervenir dans l'ensembles des communes du secteur.

- Suivez la Communauté de Communes : www.hanau-lapetitepierre.alsace
- Suivez-nous au quotidien sur l'application Citykomi

SPECTACLE FAMILIAL ORGANISÉ PAR LA MAISON DE LA FAMILLE

« Il a quoi cet enfant ? Au secours maman craque ! » de Caroline Terral

Jeudi 27 mars à 20h à l'espace socioculturel d'Ingwiller. Un spectacle unique et interactif : Le public lance ses situations. Maman raconte comment, elle, elle aurait répondu, à sa manière, à ce « problème ». Cris, pleurs, rires, chantages et réconciliations. On rit ensemble de nos déboires, de nos galères, on partage nos pensées les plus honteuse, on se ressaisie, on avance ! On va trouver ce qu'il a cet enfant et ce qui fait que Maman craque ! Avec classe et humour elle réinvente l'autorité : une main de fer dans un gant de velours... à paillettes !

Inscription obligatoire à La Maison de la Famille : 03 88 70 42 07

CITYKOMI®, L'APPLICATION CITOYENNE D'INFORMATION POUR TOUS !

La Communauté de Communes utilise Citykomi®, une application mobile gratuite qui vous informe en temps réel sur votre smartphone ou tablette. Plus besoin de chercher l'information, elle vient directement à vous !

Comment ça marche ?

Facile à utiliser, anonyme et sans publicité, Citykomi® respecte votre vie privée : aucun compte ni donnée personnelle n'est requis. Une fois l'appli téléchargée (App Store ou Play Store), il suffit de scanner le QR Code « Hanau-La Petite Pierre infos » ou de rechercher ce nom dans l'appli pour recevoir les actualités et événements locaux rédigés par notre service communication.

En plus de la Communauté de Communes, neuf communes utilisent aussi Citykomi® : Bouxwiller, Eschbourg, Ingwiller, Obermodern-Zutzendorf, Obersoultzbach, Reipertswiller, Sparsbach, Wimmenau et Zittersheim.

Téléchargez dès maintenant Citykomi® et restez connectés au cœur de votre territoire !

LA VIE À INGWILLER

RETOURS SUR IMAGES

CONCERT UBUNTU



MARCHÉ DE NOËL



SPECTACLE DE NOËL



HUTZELS CABARET



CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE



DÉFILÉ DE LA ST MARTIN



PORTE OUVERTES UCI



LE ST NICOLAS À L'ÉCOLE



LA VIE À INGWILLER

ÉTAT CIVIL



ANNIVERSAIRES

JANVIER – FEVRIER – MARS 2025

- | | |
|-------------|--|
| 8 janvier | MULLER née OEIL Berthe, 96 ans |
| 14 janvier | BERNHARD née STRUB Marguerite, 90 ans |
| 21 janvier | JAEGGY née DIETENBECK Alice, 98 ans |
| 22 janvier | MULLER née HILDENBRAND Doris, 91 ans |
| 28 janvier | METZ née VOGT Colette, 91 ans |
| 31 janvier | LEININGER née JUND Hélène, 90 ans |
| 1er février | JUD André, 91 ans |
| 3 février | STUTZMANN René, 91 ans |
| 5 février | MULLER Gérard, 91 ans |
| 24 février | D'ANGELO née BUCHY Yvonne, 93 ans |
| 28 février | JUD née REISER Marie, 92 ans |
| 4 mars | FROHN née MUNSCH Yvonne, 93 ans |
| 17 mars | ROESSER Henri, 93 ans |
| 24 mars | GEYER née OTTENWELTER Jacqueline, 93 ans |



MARIAGES

OCTOBRE – NOVEMBRE - DECEMBRE 2024

- | | |
|-------------|--------------------------------|
| 22 novembre | Stéphanie ETZEL et Julien BRAS |
| 21 décembre | Tayyip GEDIK et Mélissa BAL |



DÉCÈS

JUILLET – AOUT - SEPTEMBRE 2024

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| VOGT née ENDRES Béatrice | 12 juillet 2024 · 95 ans |
| STENGER Christophe | 14 juillet 2024 · 59 ans |
| TURANOGLU Hüseyin | 22 juillet 2024 · 73 ans |
| WOELTZ Daniel | 26 juillet 2024 · 60 ans |
| BALZER Alfred | 15 août 2024 · 94 ans |
| GROS Pascal | 16 septembre 2024 · 60 ans |
| SCHNEIKERT Frédérique | 18 septembre 2024 · 73 ans |
| GLOCKMANN Detlef | 18 septembre 2024 · 90 ans |
| HUSS Bernard | 24 septembre 2024 · 81 ans |



NAISSANCES

JUILLET – AOUT - SEPTEMBRE 2024

- | | |
|--------------------|-------------------|
| BORY Ambrose | 12 juillet 2024 |
| NOURI Ophelya | 6 août 2024 |
| GAILLARD Léno | 14 août 2024 |
| STURTZER Ilhan | 17 août 2024 |
| COMMENGINGER Casey | 19 août 2024 |
| CLEMENT Keylan | 30 août 2024 |
| BALTZER Emma | 4 septembre 2024 |
| MINOKO Liam | 18 septembre 2024 |

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER

VENDREDI 3 JANVIER

Sortie ½ journée Saverne - Châteaux avec le CV
guide D Courtadon 06 87 64 05 73

SAMEDI 4 JANVIER

Galette des rois œcuménique - après-midi conviviale des ainés des paroisses catholique et protestante à partir de 14h00 à l'Espace socioculturel (rue de la gare) – sur inscription

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

DIMANCHE 5 JANVIER

Concert de Nouvel An

donné par l'Harmonie de la Musique Municipale
A 16h00 au gymnase – Entrée libre – Plateau

Randonnée matinale de 9h00 à 12h00 départ au chalet avec le CV guide JM Krener 07 81 72 39 20

LUNDI 6 JANVIER

Sortie aux Thermes Caracalla ou shopping à Baden-Baden avec le club TLL. Renseignements au 06 76 35 53 80

MARDI 7 JANVIER

Après-midi Jeux de société et galette des rois avec le club TLL à partir de 14h à l'Escale (ancienne gare)
Renseignements au 07 88 16 63 09

VENDREDI 10 JANVIER

Sortie journée – Dabo Restaurant avec le CV
Guide R. Zimmermann tél. 03 88 89 49 67

DIMANCHE 12 JANVIER

Tournoi futsal jeunes U13
organisé par A2HM (Académie Hanau Haute Moder)
au gymnase d'Ingwiller

Concert de l'école intercommunale de musique
A 16h à l'espace socioculturel

VENDREDI 17 JANVIER

Sortie ½ journée – Offwiller avec le CV
Guide JG Sohn 06 09 98 74 28

SAMEDI 18 JANVIER

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

DIMANCHE 19 JANVIER

Tournoi futsal jeunes U11
organisé par A2HM (Académie Hanau Haute Moder)
au gymnase d'Ingwiller

MARDI 21 JANVIER

Réunion du Club Lecture à 14h30 à l'ESCALE / Gare
organisé par le Club TLL
Renseignements au 06 25 57 15 34

JEUDI 23 JANVIER

Sortie journée Wimmenau – Reipertswiller
Rest.Baeckeoffe (chalet CV)
avec le CV guide JC Hetzel 07 70 67 30 43

VENDREDI 24 JANVIER

Soirée immersion sonore hypnotique
organisé par l'association Centre PRANA
à l'espace socio-culturel de 20h00 à 21h45
Renseignement et billetterie sur le site : centreprana-strasbourg.fr

SAMEDI 25 JANVIER

Nuit de la Lecture Diverses animations à la bibliothèque
Renseignements peuvent être pris à la bibliothèque lors des ouvertures

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 JANVIER

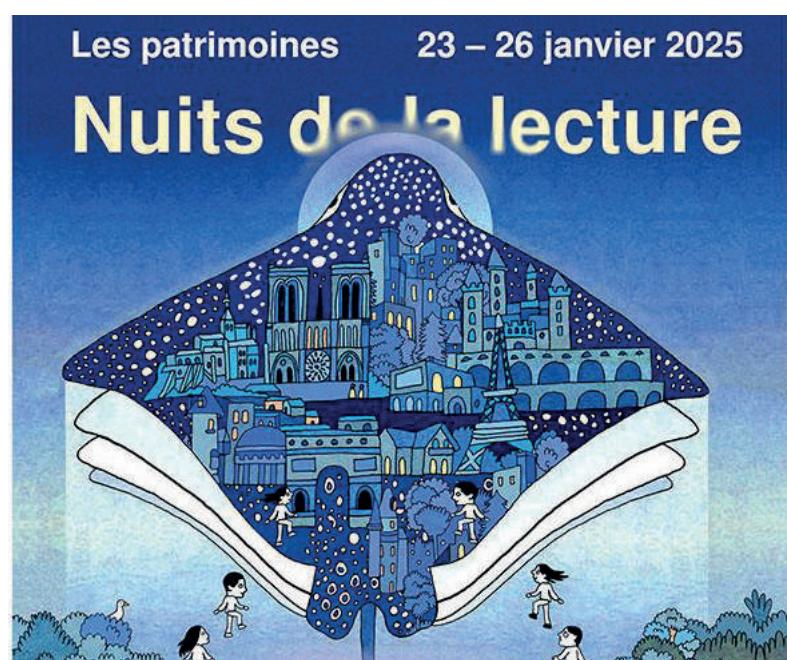
Compétition départementale fédérale A
par équipe organisée par la société de gymnastique d'Ingwiller
au gymnase le samedi de 14h à 19h
le dimanche de 10h à 17h

MARDI 28 JANVIER

Après-midi Jeux de société et goûter
avec le club TLL à partir de 14h à l'Escale
24 rue de la gare Renseignements au 07 88 16 63 09

VENDREDI 31 JANVIER

Sortie ½ journée - Rothbach
avec le CV guide F Sohn 06 70 76 78 67



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

FÉVRIER

SAMEDI 1 FÉVRIER

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Délic **Loto organisé par l'APECI** (Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ingwiller) à la salle des fêtes de Menchhoffen Uniquement sur réservation au 06 51 04 12 75 ou par mail : association.apeci@gmail.com

DIMANCHE 2 FÉVRIER

Tournoi futsal jeunes U9 organisé par A2HM (Académie Hanau Haute Moder)

au gymnase d'Ingwiller

Repas Baeckoeffe organisé par la paroisse protestante à partir de 11h30 à l'espace socioculturel (rue de la gare) sur inscription

LUNDI 3 FÉVRIER

Sortie aux Thermes Caracalla ou shopping à Baden-Baden avec le club TLL. Renseignements au 06 76 35 53 80

VENDREDI 7 FÉVRIER

Sortie journée La Petite Pierre – Rest. Imsthal avec le CV guide D Courtadon 06 87 64 05 73

DIMANCIHE 9 FÉVRIER

Critérium futsal jeunes

organisé par l'AS Ingwiller au gymnase d'Ingwiller

MARDI 11 FÉVRIER

Après-midi Jeux de société et goûter avec le club TLL à partir de 14h à l'Escale 24 rue de la gare Renseignements au 07 88 16 63 09

VENDREDI 14 FÉVRIER

Assemblée générale du CV à 19h00 au Chalet

SAMEDI 15 FÉVRIER

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Délic

DIMANCIHE 16 FÉVRIER

Randonnée matinale de 9h00 à 12h00 départ au chalet avec le CV guide JM Krener 07 81 72 39 20

MARDI 18 FÉVRIER

Sortie journée Lichtenberg restaurant «Grumbereknepfle» avec le CV guide Roby Zimmermann 03 88 89 49 67

VENDREDI 28 FÉVRIER

Sortie ½ journée Ligne Maginot avec le CV guide D Courtadon 06 87 64 05 73



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MARS

SAMEDI 1 MARS

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

DIMANCHE 2 MARS

Concert donné par l'ensemble de cuivres les « Schlembe Blech »
de la Musique Municipale d'Ingwiller
à 16h00 à l'Espace socioculturel - Entrée libre – Plateau

LUNDI 3 MARS

Sortie aux Thermes Caracalla ou shopping à Baden-Baden
avec le club TLL.
Renseignements au 06 76 35 53 80

MARDI 4 MARS

Après-midi Jeux de société et goûter
avec le club TLL à partir de 14h
à l'Escale 24 rue de la gare
Renseignements au 07 88 16 63 09

Carnaval des enfants organisé par l'association Les P'tits Loups en lien avec le périscolaire à partir de 16h30
à l'espace socioculturel

JEUDI 6 MARS

Sortie journée Rosteig - Soucht
Rest. Couscous - avec le CV Guide JM METZGER 07 86 35 02 75

MARDI 11 MARS

Réunion du Club Lecture à 14h30 à l'ESCALE / Gare
organisé par le Club TLL
Renseignements au 06 25 57 15 34

VENDREDI 14 MARS

Sortie ½ journée – Wasenbourg
avec le CV guide G OSSWALD 06 36 43 76 33

SAMEDI 15 MARS

Soirée St Patrick à partir de 19h à l'Espace socio-culturel avec l'ensemble « Les 3 barbus ou presque » organisée par la commission Vie Culturelle et l'Omscali

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

DIMANCHE 16 MARS

Randonnée matinale de 9h00 à 12h00 départ au chalet – avec le CV guide JM Krener 07 81 72 39 20

VENDREDI 21 MARS

Sortie journée Palatinat - Rodalben repas Hütte avec le CV guide JM Krener 07 81 72 39 20

DIMANCHE 23 MARS

Repas « d'Hiver » organisé par l'Union Paroissiale Ste Madeleine à l'Espace socio-culturel à partir de 11h30
Réservation auprès de Mme OSSWALD M-Rose 06 86 21 79 19

DIMANCHE 23 MARS

Marché aux poussins
organisé par l'association d'aviculture d'Ingwiller en collaboration avec l'aviculture de Bouxwiller de 9h à 13h au foyer avicole

JEUDI 27 MARS

Sortie pédestre avec le Club TLL
autour de Lupstein Renseignement au 03 88 89 41 44

VENDREDI 28 MARS

Sortie ½ journée Moulin Vollach
avec le CV
guide G Knauer 06 85 25 64 25



INFORMATIONS PRATIQUES



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires de rentrée :

- Tous les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Tous les samedis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

PERMANENCE DE LA POLICE MUNICIPALE

89 rue du Gal Goureau

Téléphone : 03 67 34 63 06

police.municipale@mairie-ingwiller.eu

[Police municipale d'Ingwiller](#)

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ-PASSEPORT

Attention à la date de validité de vos passeport et carte nationale d'identité car les délais de renouvellement peuvent atteindre 2 mois en raison des contraintes de biométrie. En France, la carte d'identité reste valable 5 ans après la date d'échéance. **L'établissement de ces documents se fait exclusivement sur rendez-vous que vous prendrez sur le site de la mairie www.mairie-ingwiller.eu**

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les samedis de 8h à 12h à La Halle et sur le parvis de l'église protestante. Vous y trouverez fruits, légumes, poulets (rôties ou pas), œufs, fromages, huiles, fruits secs, miels, confitures, bretzels, boucherie-charcuterie, gibiers (viande et transformé), poissons, produits traiteur et spécialités italiennes.

BAR DU COIN À LA HALLE

Le Bar du Coin ouvre ses portes chaque samedi matin lors du marché hebdomadaire. Les associations se font un plaisir de vous y accueillir tous les samedis matin.

DÉCHÈTERIE

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50) Le samedi de 9h à 18h en continu (entrée jusqu'à 17h50)

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la gestion des déchets ainsi que des sachets pour vos poubelles de biodéchets.

BUREAU DE POSTE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

L'ESPACE FRANCE SERVICES

Géré par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, l'Espace France Services vous accueille **au rez-de-chaussée de la mairie**. Ce nouvel espace, gratuit et ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques

Espace France Services

85 rue du Général Goureau, 67340 Ingwiller

Tél 03 69 17 50 03

Email : franceservices@hanau-lapetitepierre.alsace

Horaires d'ouverture

- | | |
|------------|-------------------------------------|
| • lundi | Fermé |
| • mardi | de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 |
| • mercredi | de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 |
| • jeudi | de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 |
| • vendredi | de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 |
| • samedi | de 9h00 à 12h00 |

Suivez l'actualité de l'Espace France Services sur Facebook
facebook.com/FranceServicesHLPP

PERMANENCES UNIAT INGWILLER

les 2^e, 3^e et 4^e mercredis du mois à l'Escale (ancienne gare)
Uniquement sur RDV au 03 88 15 00 05
le matin du lundi au jeudi de 9h à 12h

POINT D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL HANAU-LA PETITE PIERRE

transféré à l'accueil de la mairie 85 rue du Gal Goureau

BUREAUX DU TRÉSOR PUBLIC

transférés à Sarre-Union

*L'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaite de belles fêtes
de fin d'année*

